

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**29 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 29 février, 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame PARIS Françoise, Maire.

**Présents** : Françoise PARIS, Amélie DAIREAUX, Joël REIGNER, Christine HOULLEGATTE, Charlène GIMENEZ, LECHEVALIER Jean-Louis, Denis PUPIN, Fabienne POULAIN, Thierry HARDY, Sylvain VIEUBLED.

**Procurations** : Mélanie PUPIN à Denis PUPIN, Vanessa LAPORTE à Charlène GIMENEZ.

**Absent non excusé** : Christian FLEURY

**Secrétaire de séance** : Fabienne POULAIN

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 février 2024** : approuvé à l'unanimité

**Délibération pour installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques :**

Mme Le Maire rappelle que le conseil avait émis le souhait auprès du SDEC Energie de voir implanter une borne de recharge pour les véhicules électriques sur son territoire. Le SDEC Energie a délibéré favorablement et prend en charge les frais d'installation et les frais de fonctionnement de la borne. La commune s'engage en contrepartie, à mettre à disposition du SDEC Energie et à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m<sup>2</sup>.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de mettre à disposition du SDEC Energie, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m<sup>2</sup>
- Approuve le projet et les conditions d'implantation de borne, à savoir Place de l'Eglise.

**Approbation du compte de gestion 2023 :**

Mme le Maire présente le compte de gestion 2023 :

	Investissements	Fonctionnement
Recettes	43 534.20 €	377 539.16 €
Dépenses	33 886.60 €	312 218.78 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>9 647.60 € (excédent)</b>	<b>65 320.38 €</b>
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>- 32 909.99 € (déficit)</b>	<b>214 332.50 €</b>
Affectation Investissement		<b>32 909.99 €</b>
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>- 23 262.39€ (déficit)</b>	<b>246 742.89 € (excédent)</b>

Considérant que le compte de gestion 2023 du SGC Val et Littoral est en concordance avec le compte administratif 2023 de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix "pour" , approuve le compte de gestion du receveur en tous points conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2023.

**Approbation du compte administratif 2023 :**

M Vieubled Sylvain, conseiller municipal, présente le compte administratif 2023 de Mme le Maire qui s'établit comme suit :

- **Section Fonctionnement :**  
 Recettes : 377 539.16 €  
 Dépenses : 312 218.78 €  
**Résultat exercice : 65 320.38 € (excédent)**

- **Section Investissement :**  
 Recettes : 43 534.20 €  
 Dépenses : 33 886.60 €  
**Résultat exercice : 9 647.60 € (excédent)**

- **Résultats de clôture au 31/12/2023 :**  
Section Fonctionnement :  
 Résultat exercice 2022 : 214 332.50 €  
 Affectation de résultat : 32 909.99 €  
 Résultat 2023 : 65 320.38 €  
**Résultat cumulé au 31/12/2023 : 246 742.89 € (excédent)**

Section d'Investissement :  
 Report exercice 2022: - 32 909.99 €  
 Résultat exercice 2023 : 9 647.60 €  
**Résultat cumulé au 31/12/2023 : - 23 262.39 € (déficit)**

**Soit un résultat de clôture cumulé au 31/12/2023 de 223 480.50 €**

Mme le Maire quitte la séance afin que les membres du conseil procèdent au vote.  
 Après délibération, le compte administratif 2023 ainsi présenté est soumis au vote et adopté avec 11 voix « pour ».

**Affectation du résultat 2023 :**

Considérant que la section de fonctionnement présente un excédent de fonctionnement de 246 742.89 €,

Considérant que la section d'investissement présente un déficit de 23 262.39 €,

Le conseil municipal, décide, par 12 voix « pour », d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

- Recettes d'investissement article 1068 (affectation en réserve) : 23 262.39 €
- Excédent de fonctionnement reporté 002 : 223 480.50 €

**Vote des subventions aux associations :**

Associations communales :

NOM	Localité	Subvention allouée 2023	Subvention 2024
SOCIETE CHASSE	AVENAY	Pas de demande	Pas de demande
VETETISTES DE LA GUIGNE	AVENAY	600 €	600 €
COMITE DES FETES	AVENAY	700 €	700 €
COURIR POUR BATISTE	AVENAY	200 €	200 €
CLUB LOISIRS CULTURE ACCUEIL	AVENAY	Pas de demande	Pas de demande
APE	AVENAY	Pas de demande	120 €
Coopérative Scolaire	AVENAY	Pas de demande	100 €

Associations hors communes :

NOM	Localité	Subvention allouée 2023	Subventions 2024
ADMR	Evrecy	500€	500 €
ODON COTE 112	Esquay Notre Dame	150€	150 €
ICL	Sainte Honorine du Fay	0 €	100 €
UNC	Evrecy	150 €	210 €
APE COLLEGE EVRECY	Evrecy	0 €	0 €
INTER ODON FOOTBALL CLUB	Vieux	170 €	170 €
JUDO CLUB FAYACAIN	Ste Honorine Fay	60 €	150 €
APF France Handicap	Caen	100 €	0 € Pas de demande

Après délibération, les propositions ci-dessus sont adoptées par 12 voix « pour ».  
Les crédits seront inscrits au budget 2024, article 65748.

**Questions diverses :**

M Lechevalier signale qu'une branche d'arbre pend sur un câble électrique, rue de la Mare. Un courrier va être adressé au propriétaire concerné pour qu'il fasse le nécessaire.

M Hardy informe l'assemblée qu'il lui a été signalé que la rue de la Mare est sale. Il va être rappelé aux riverains qu'ils doivent élaguer et entretenir leurs haies et arbres afin d'éviter de boucher les caniveaux et de salir la voirie. Il propose de mettre un banc sur le terrain où est installée la cariole.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50.